

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 71 (1979)
Heft: 11-12

Artikel: L'impact de la microélectronique sur l'emploi
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385983>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'impact de la microélectronique sur l'emploi

La «révolution microélectronique» a déjà entraîné de nombreuses pertes d'emplois dans une série d'industries et de services en Europe occidentale. Le rythme de l'évolution dans ce domaine risque de s'accélérer encore à l'avenir. En sorte que le phénomène va constituer une cause de chômage de plus en plus importante sur notre continent, si des mesures efficaces ne sont pas prises pour préserver l'emploi et en même temps améliorer la qualité du travail et de la vie. C'est l'une des conclusions qui se dégagent du rapport concernant l'impact de la microélectronique sur l'emploi en Europe occidentale dans les années 80, publié récemment par l'Institut syndical européen (ISE) à Bruxelles¹. Ce rapport est d'ailleurs sorti de presse pendant la Semaine européenne d'action syndicale (24 au 30 novembre) organisée par la Confédération européenne des syndicats (CES) pour défendre les droits des travailleurs et en particulier le droit au travail. En présentant le rapport à Bruxelles, M. Günter Kopke, directeur de l'ISE, a notamment déclaré:

«Le progrès technique n'entraîne pas nécessairement un progrès social. Il peut au contraire mener à une régression sociale, lorsque les intérêts des travailleurs sont sacrifiés au changement technologique. Aussi les travailleurs doivent-ils être préparés très tôt à la fois aux dangers et aux espoirs offerts par la «3^e révolution technologique» des années 80. Cela devrait leur permettre d'en contrôler le développement, par le biais de l'action politique et des négociations collectives.»

Ce rapport, rédigé en langue anglaise (la traduction dans les autres langues européennes est en cours) étudie l'impact qu'a eu jusqu'à présent l'introduction de la microélectronique sur les produits et les méthodes de production dans une série d'industries et de services et il donne un aperçu des applications potentielles de la microélectronique dans les années 80. Les points principaux peuvent être résumé de la manière suivante:

- l'indice négatif sur l'emploi s'est fait sentir en tout premier lieu dans les branches d'industries fabriquant des produits dans lesquels les composants mécaniques ou électromécaniques ont été remplacés par des composants microélectroniques. L'effet de

¹ L'Institut syndical européen (ISE) est l'instrument de recherche, d'information/documentation et de formation du mouvement syndical européen. Il a été fondé en 1978 à l'initiative de la Confédération européenne des syndicats (CES) pour traiter des aspects européens des développements économiques, sociaux et politique qui revêtent une importance particulière pour les travailleurs et leurs syndicats.

l'augmentation de la production de certains biens dans la branche de l'électronique, intervenue grâce à cette nouvelle technique, a été contrebalancé, en termes de créations d'emplois, par la réduction du nombre de composants et celle de la main-d'œuvre nécessaire à l'assemblage et à la fabrication des produits. Cet effet négatif sur l'emploi a touché toute une série de branches des industries manufacturières telles que celles de l'horlogerie, de la fabrication des caisses enregistreuses, du matériel de bureau et du matériel de télécommunications;

- la microélectronique a également eu une incidence sur la situation géographique des industries manufacturières. De plus en plus, la valeur de la production, et donc de l'emploi, tendent à se concentrer autour des fabricants de composants, ce qui tend à entraîner un déplacement vers les Etats-Unis et le Japon. L'Europe occidentale a tout lieu de s'inquiéter de la domination mondiale croissante des industries manufacturières de composants et d'ordinateurs américaines et japonaises;
- le second effet négatif sur l'emploi est résulté de l'application de la microélectronique aux méthodes de production industrielle. On peut citer comme exemple l'incidence de l'introduction de nouvelles techniques sur l'emploi dans la branche de l'imprimerie dans plusieurs pays d'Europe occidentale;
- le troisième effet négatif s'est produit dans le secteur des services. Dans les banques, par exemple, l'emploi, après avoir augmenté au début des années 70, est actuellement en stagnation, et même en diminution dans un certain nombre de pays, cela malgré l'expansion continue de la demande de services bancaires.

Pour les années 80, le rapport souligne précisément l'incidence du progrès technique dans certaines parties du secteur des services. Il constate que les emplois de bureau se sont accrus considérablement en Europe occidentale au cours des trente dernières années et que cette croissance persiste, même pendant la période de récession actuelle. Leur nombre risque cependant de baisser sérieusement dans les années 80 par suite de l'automatisation des tâches de bureau. De plus, ce sont les femmes qui risquent d'être le plus durement touchées en raison du nombre élevé d'emplois qu'elles occupent dans ce secteur. D'une façon générale, on peut prévoir que les seuls services où l'emploi ne sera pas touché par le progrès technique sont les services publics, la construction, l'hôtellerie et la restauration ainsi que les services personnels et sociaux. Les syndicats sont surtout préoccupés par le fait que l'incidence de la microélectronique sur l'emploi intervient à un moment où le chômage est aigu, qui risque de persister jusque dans les années 80 si des politiques économiques radicalement nouvelles ne sont pas appliquées.

Pour ce qui est des conséquences sur les conditions de travail, le rapport constate que l'introduction de la microélectronique tend à entraîner une polarisation de l'emploi entre, d'une part, les opérateurs semi-qualifiés et, d'autre part, le personnel technique hautement qualifié, avec en même temps la disparition des emplois pour les travailleurs manuels qualifiés.

Le fait que l'automatisation a provoqué une diminution des travaux pénibles et désagréables effectués dans des conditions difficiles se trouve contrebalancé par une augmentation du stress et par une cadence accrue du travail. En outre, les nouvelles techniques entraînent un risque supplémentaire découlant d'une surveillance et d'un contrôle accentué des travailleurs pendant leur travail de même qu'un regroupement et une mise en mémoire centralisés d'informations les concernant.

La réponse des syndicats

Le rapport s'attache aussi à définir la réponse des syndicats au changement technologique et en particulier à leurs efforts tendant à être associés, par le biais de négociations collectives ou d'autres moyens d'action, à la préparation et à la mise sur pied de toutes les mesures relatives à l'introduction de nouvelles techniques. Les syndicats doivent intervenir à tous les niveaux (unité d'exploitation, entreprise, branche d'industrie). A cet égard, les auteurs du rapport ont fait les remarques suivantes :

- afin d'éviter les retombées négatives du progrès technique, les syndicats doivent être associés, dès le départ, à la planification et à la prise de décision politique. Ce qui implique une attitude positive de la direction;
- le niveau approprié des négociations et les moyens d'action dépendront du système particulier de relations industrielles existant dans les différents pays.
- les syndicats doivent avoir accès à toutes les informations utiles, et cela le plus tôt possible;
- le problème central est constitué par la façon dont le changement technique affectera les systèmes existant d'organisation du travail, les conditions de travail ainsi que le niveau de l'emploi;
- les accords sur la sauvegarde de l'emploi doivent être complétés par de nouvelles mesures;
- les syndicats s'attacheront tout particulièrement à éviter la déqualification de certaines tâches et ils chercheront à assurer les possibilités de formation permanente;
- les syndicats soulèvent une série d'autres questions fondamentales en liaison avec le changement technologique, telles que la

réduction du temps de travail, le niveau des salaires et la qualité de la vie au travail;

- un contrôle syndical est nécessaire pour garantir que les nouvelles techniques ne seront pas utilisées en vue d'accroître la surveillance des travailleurs;
- le développement technique devrait permettre une augmentation de la production des pays industrialisés au cours des années 80. Il dépendra dans une large mesure de la volonté politique des gouvernements que cette augmentation se traduise par une amélioration du niveau de vie et de la situation de l'emploi ou, au contraire, par un accroissement du chômage, avec tout ce que cela impliquerait;
- les syndicats, de leur côté, mettront tout en œuvre pour que l'expansion économique favorise la réalisation de leurs objectifs sociaux;
- le progrès technique des années 80 devra aussi permettre de réduire le temps de travail et d'accroître les loisirs.

Quoi qu'il en soit, les auteurs du rapport estiment que les gouvernements européens devront soutenir et coordonner le développement de leur industrie électronique, afin de faire face à la concurrence américaine et japonaise, particulièrement intense dans ce secteur.